RÉFORME 2027

# Cumul emploi-retraite 2027 : départ avant l’âge légal

*Mise à jour : 28 septembre 2026*

**STATUT DE LA MESURE**
**ENTRÉE EN VIGUEUR** : premières retraites prenant effet à compter du 1er janvier 2027.

Pour les assurés dont la première retraite prend effet à compter du 1er janvier 2027, le cumul emploi-retraite est profondément modifié.

## Si vous êtes retraité avant l’âge légal

- En cas de reprise d’activité, la pension sera réduite à due concurrence des revenus professionnels et de remplacement.
- Une reprise d’activité peut donc réduire très fortement, voire annuler temporairement, le montant servi selon les revenus perçus.
- Cette situation vise notamment certains départs anticipés, par exemple en carrière longue.

> **LE CONSEIL CEREP FRANCE**
> Avant de choisir une retraite anticipée avec poursuite d’activité en 2027, faites chiffrer l’effet du nouveau cumul. La date de liquidation peut devenir déterminante.

**SOURCE OFFICIELLE** - *Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, art. 102 ; Assurance retraite, mise à jour du 24 septembre 2026.*